



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
5 février 2007
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 18^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 6 novembre, à 10 heures

Président : M. Yousfi (Algérie)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 116 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (*suite*)

Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-60300 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 116 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies
(suite)

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (suite)

Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
(A/61/471 et A/61/544)

1. **M. Zadi** (Directeur par intérim du Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes de la Commission économique pour l'Afrique), présentant le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) (A/61/471), dit que ce rapport donne des indications sur les nouvelles orientations stratégiques des bureaux sous-régionaux, un nouveau cadre institutionnel de gouvernance, un cadre de planification et de programmation et les mesures à prendre pour renforcer la base de ressources des bureaux sous-régionaux. Les conclusions de l'étude d'ensemble réalisée par le Secrétaire exécutif de la Commission ont été approuvées par la Commission/Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à sa trente-neuvième session, tenue en mai 2006. Les révisions pertinentes apportées au plan-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 et au cadre stratégique pour 2008-2009 ont été examinées par le Comité du programme et de la coordination (CPC) à sa quarante-sixième session. Le plan-programme révisé pour le sous-programme 7 sera quant à lui examiné par le Comité à sa quarante-septième session.

2. La CEA a déjà commencé à renforcer les bureaux sous-régionaux à l'aide des ressources existantes. Les ressources supplémentaires (affectées aux postes et à d'autres dépenses) jugées nécessaires pour mener à bien cette tâche seront inscrites dans les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2008-2009. Le Directeur par intérim met l'accent sur la contribution essentielle que les bureaux apportent pour faciliter la coopération et l'intégration économiques sous-régionales, aider les communautés économiques régionales à mettre en œuvre le programme d'action de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le

développement de l'Afrique (NEPAD), et appuyer les États Membres dans les efforts qu'ils déploient en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que le plan d'action présenté dans le rapport soit appliqué conformément au calendrier établi, les bureaux sous-régionaux ne pourront pas s'acquitter des fonctions essentielles relevant de leur mandat sans disposer des ressources suffisantes à cette fin.

3. **M. Saha** [Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)], présentant le rapport connexe du Comité (A/61/544), dit que les réformes décrites dans le rapport du Secrétaire général ont pour objet d'opérer une profonde réorientation vers des activités opérationnelles, et non analytiques, et d'accroître la part des ressources de la CEA consacrées aux bureaux sous-régionaux. Les principales propositions de réforme consistent à renforcer l'infrastructure informatique et à promouvoir le recours à des moyens électroniques pour diffuser l'information et améliorer la visibilité et la communication.

4. Le Comité consultatif se félicite des efforts faits par la CEA pour donner suite aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et aux conclusions de l'étude réalisée par la Commission elle-même. Le plan d'action est déjà en cours d'application et des activités sont prévues pour 2006-2007 et 2008-2009. La CEA compte obtenir les ressources supplémentaires requises durant l'exercice en cours en redéployant des ressources en personnel et des ressources non affectées à des postes au profit des bureaux sous-régionaux et en mobilisant davantage de fonds extrabudgétaires en 2007. Le Comité demande que le projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009 indique clairement les liens entre les ressources demandées et les activités prescrites.

5. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que dans le Document final du Sommet mondial de 2005 les États Membres ont réaffirmé qu'ils s'engageaient à tenir compte des besoins particuliers de l'Afrique, et décidé de renforcer la coopération avec le NEPAD en apportant un appui cohérent aux programmes établis par les dirigeants africains dans le cadre de ce partenariat. Hélas, les prévisions révisées communiquées en 2005 comme suite aux décisions prises lors du Sommet mondial n'ont pas été à la hauteur de cet engagement.

6. La CEA et ses bureaux sous-régionaux ont beaucoup aidé à coordonner les activités d'appui de l'ONU au NEPAD sur le plan régional. Toutefois, dans sa résolution 60/235, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée de constater, par l'intermédiaire du BSCI, que les bureaux disposaient d'une marge de manœuvre réduite sur le plan opérationnel, faute de ressources pour les fonctions essentielles, et elle a donc prié le Secrétaire général de présenter un plan d'action complet en vue de renforcer leurs moyens d'action et de leur fournir les ressources dont ils avaient besoin.

7. M^{me} Lock se félicite des efforts sérieux entrepris par la CEA pour appliquer les recommandations du BSCI. Néanmoins, la Commission/Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ayant approuvé les mesures de réforme en mai 2006 et invité le Secrétaire général à appuyer les initiatives de renouveau et de réforme en fournissant à la CEA, et notamment à ses bureaux sous-régionaux, des ressources appropriées, elle se serait attendu à ce que le rapport du Secrétaire général aborde ce point de façon plus concrète.

8. Le Groupe des 77 et la Chine apprécient les initiatives prises en vue de redéfinir le rôle de la CEA et de transférer des ressources aux bureaux sous-régionaux afin de donner suite aux recommandations du BSCI à brefs délais. Toutefois, la réussite de cette entreprise ne dépend pas entièrement de la CEA. Le Secrétariat et les États Membres doivent fournir les ressources nécessaires pour répondre aux besoins dans les domaines critiques recensés. S'il est vrai que le Groupe apprécie les mesures provisoires, il se demande néanmoins pourquoi certaines décisions cruciales ayant trait aux ressources sont reportées à 2007, lorsque l'Assemblée générale examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, d'autant que le Secrétariat et l'Assemblée n'ont pas procédé ainsi en ce qui concerne d'autres réformes indispensables découlant du Sommet mondial de 2005.

9. Les efforts que la Commission a déployés pour accroître ses fonds extrabudgétaires sont louables. Néanmoins, les activités prescrites doivent être financées au moyen des contributions mises en recouvrement, et la CEA n'est pas censée avoir davantage recours aux contributions volontaires pour mettre en œuvre les réformes. Le Secrétaire général doit donc prendre des mesures concrètes pour se conformer à la résolution 60/235 et à la demande des ministres africains. Ces mesures iront dans le sens des

récentes propositions et décisions concernant d'autres domaines prioritaires dans lesquels les activités sont largement tributaires de fonds extrabudgétaires.

10. L'intervenante ajoute enfin qu'en adoptant la résolution 57/7, l'Assemblée générale a manifesté clairement la solidarité et l'appui de la communauté internationale en faveur du NEPAD. La CEA et ses bureaux sous-régionaux contribuent pour beaucoup aux efforts menés pour promouvoir le développement dans ce cadre. Depuis 2004 cependant, on n'a pas constaté de véritable croissance du budget ordinaire alloué aux activités d'appui au NEPAD. Il est donc impératif de veiller à ce que le développement de l'Afrique, qui constitue l'une des huit grandes priorités de l'Organisation, bénéficie non seulement d'un soutien politique mais aussi d'initiatives concrètes et visibles de la part du Secrétariat et de l'Assemblée.

11. M^{me} Koski (Finlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne, de la Bulgarie et de la Roumanie, pays en voie d'adhésion, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de l'Islande, de Moldova, de la Norvège et de l'Ukraine, se félicite des mesures prises par la CEA pour appliquer les recommandations du BSCI et des résultats concrets obtenus à ce jour. Elle salue en outre les efforts faits par le nouveau Secrétaire exécutif de la CEA pour recentrer le mandat et la mission de la Commission et de ses bureaux sous-régionaux.

12. Le plan d'action exposé dans le rapport a pour objet de favoriser l'intégration régionale en Afrique tout en tenant compte des priorités et initiatives propres à chaque sous-région. L'Union européenne convient qu'un renforcement des partenariats et une coopération plus active entre les gouvernements à l'échelle sous-régionale devraient contribuer à produire des synergies bénéfiques pour les sociétés et économies africaines. Elle approuve la proposition tendant à envisager un recours aux services consultatifs régionaux aux fins d'assurer une meilleure corrélation entre ces services et les besoins des bureaux sous-régionaux sur le plan opérationnel.

13. Certaines étapes de la restructuration nécessiteront un examen et un suivi constants. Celle-ci devrait être menée dans le contexte plus large du débat qui a lieu sur la cohérence à l'échelle du système. Une

attention réaliste et équilibrée doit être accordée au renforcement des capacités locales et régionales. En outre, la CEA devrait continuer de définir le rôle de ses bureaux sous-régionaux, comme l'a recommandé le Comité consultatif.

14. **M^{me} Udo** (Nigéria), intervenant au nom du Groupe des États d'Afrique, souligne le rôle majeur que joue la CEA. Le mandat de la Commission consiste en partie à promouvoir le développement économique et social en Afrique. Cependant, en vue de couvrir le continent dans sa totalité, la Commission a besoin de l'appui de bureaux sous-régionaux bien équipés et efficaces. À la consternation des États Membres, le BSCI a recensé plusieurs problèmes et défaillances, auxquels il faut remédier immédiatement. Certains peuvent peut-être être résolus en procédant à une réorganisation administrative; d'autres, en revanche, comme la pénurie de ressources ordinaires et l'inadéquation de l'infrastructure informatique, ne dépendent pas de la CEA. En particulier, la responsabilité conférée à cette dernière par les États Membres n'était pas assortie des ressources adéquates dans tous les domaines, et la coordination entre le siège de la Commission et les bureaux sous-régionaux est insuffisante.

15. Le rapport du Secrétaire général est opportun, mais il ne répond pas pleinement aux demandes formulées dans la résolution 60/235 de l'Assemblée générale. En effet, le Secrétaire général était prié dans cette résolution de présenter un plan d'action complet et de veiller à ce que la CEA et ses bureaux sous-régionaux disposent de ressources suffisantes pour pouvoir continuer d'apporter leur appui au NEPAD et aux communautés économiques régionales pour l'Afrique, ainsi que de veiller à ce que les recommandations du BSCI soient intégralement appliquées. M^{me} Udo souhaite donc savoir quand la Cinquième Commission recevra les informations manquantes.

16. L'intervenante salue les efforts déployés par la CEA pour appliquer les recommandations du BSCI, en particulier les mesures prises afin d'établir de nouvelles orientations stratégiques pour les bureaux sous-régionaux, notamment en recentrant leur mandat et leur mission et en éliminant les doubles emplois. Elle accueille également avec intérêt le nouveau cadre institutionnel de gouvernance pour les bureaux, le cadre de planification et de programmation dont ceux-ci ont la maîtrise, l'amélioration des modalités grâce au

renforcement des partenariats et les efforts visant à renforcer la base de ressources des bureaux. Ces derniers ont un rôle important à jouer lorsqu'il s'agit d'appuyer les aspirations d'intégration régionale des États Membres, mais ce rôle dépend de ce que peut faire la CEA. À cet égard, elle constate avec préoccupation que, malgré les mesures provisoires décrites dans le rapport et contrairement aux souhaits expressément formulés par l'Assemblée, les mesures concrètes visant à répondre aux besoins pressants ont été reportées à l'exercice biennal 2008-2009. M^{me} Udo souhaite en savoir plus sur les raisons pour lesquelles il n'a pas été tenu compte des souhaits de l'Assemblée. Elle souhaite également connaître la situation exacte des postes vacants à la CEA et dans les bureaux sous-régionaux et demande un complément d'information sur la collaboration entre la Commission et le Bureau de la gestion des ressources humaines. Enfin, elle aimerait savoir comment les nouvelles stratégies établies pour 2006-2007 seront mises en œuvre en l'absence de ressources supplémentaires.

17. Bien que les propositions du Secrétaire général semblent détaillées et convenablement étudiées, et qu'elles méritent l'appui des États Membres, elles ne peuvent pas être mises à exécution sans les ressources nécessaires. Le Groupe des États d'Afrique ne doute pas que la Cinquième Commission prendra les mesures qui s'imposent pour veiller à la mise en œuvre de ses propres instructions et remédier aux manquements recensés par le BSCI, lequel doit demeurer saisi de la question afin de se renseigner sur la mise en œuvre intégrale de ses recommandations.

18. **M. Sena** (Brésil) constate avec préoccupation que les ressources supplémentaires nécessaires pour renforcer les bureaux sous-régionaux durant l'exercice biennal en cours doivent être obtenues par redéploiement des ressources affectées aux postes et à d'autres dépenses au siège de la CEA. L'une des principales constatations du BSCI est qu'à l'heure actuelle, les fonctions essentielles prescrites pour les bureaux ne sont pas assorties des ressources voulues et que les moyens opérationnels de ces derniers doivent être renforcés. La proposition faite par le Secrétaire général consiste à mettre en œuvre les réformes pertinentes dans les limites des ressources existantes ou à les reconsidérer dans le cadre de l'examen du projet de budget pour l'exercice 2008-2009. D'autres réformes, telles que le renforcement du BSCI et des services d'achat, n'ont pas reçu un traitement analogue.

La délégation brésilienne pensait que des propositions concrètes seraient faites pour les ressources affectées aux postes et à d'autres éléments de dépenses.

19. Le représentant du Brésil souligne qu'il importe de fournir aux bureaux sous-régionaux des ressources budgétaires appropriées pour l'informatique, de sorte qu'ils puissent être reliés entre eux et au siège de la Commission. Les activités prescrites ne peuvent pas être financées principalement au moyen de fonds extrabudgétaires; elles doivent pouvoir compter essentiellement sur des ressources stables et prévisibles inscrites au budget ordinaire. Le Secrétaire général devrait faire part aux autres commissions régionales des enseignements et de l'expérience tirés des réformes entreprises par la CEA et ses bureaux sous-régionaux.

20. **M. Ng'ongolo** (République-Unie de Tanzanie) constate avec satisfaction que la nouvelle stratégie adoptée pour les bureaux sous-régionaux consiste principalement à réorienter leur mandat et leur mission vers la promotion de l'intégration et du développement du continent à l'échelle sous-régionale. Il est important de faire de la CEA une institution plus pragmatique en renforçant sa présence dans les communautés économiques régionales, par l'intermédiaire de ses bureaux sous-régionaux. L'intervenant s'étonne toutefois que la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ne fasse pas partie des communautés économiques régionales avec lesquelles la CEA cherche à conclure un accord de partenariat. La réussite des activités de la CAE est indispensable à la réalisation des objectifs politiques et économiques de l'Afrique de l'Est et de la région des Grands Lacs. En conséquence, il engage vivement la Commission à appuyer activement le processus d'intégration de la Communauté dans le cadre de ses accords de partenariat avec les communautés économiques régionales de la sous-région.

21. **M. Zadi** (Directeur par intérim du Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes de la Commission économique pour l'Afrique), répondant à la question posée par la représentante du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique, indique qu'un effort considérable a été réalisé en vue d'accélérer le recrutement et de réduire les taux de vacance de postes au sein de la Commission. Le Bureau de la gestion des ressources humaines au Siège a apporté son appui et un nouveau chef a été nommé pour la Section des ressources humaines de la Commission.

22. **M^{me} Udo** (Nigéria), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, souhaite que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité explique comment il sera tenu pleinement compte des préoccupations exprimées par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/235.

23. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, estime qu'il n'appartient pas entièrement à la CEA de répondre à la question concernant les ressources demandées dans cette résolution. Elle se demande pourquoi l'on reporte la question au prochain budget-programme, ce qui n'était pas l'intention de l'Assemblée générale lorsqu'elle avait adopté la résolution 60/235. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité devrait fournir des éclaircissements sur la façon dont les dispositions de la résolution seront mises en œuvre, lors d'une séance officielle de la Commission.

24. **M. Moffat** (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) explique que son bureau a reçu le rapport alors qu'il commençait à établir le budget pour l'exercice biennal 2008-2009. Compte tenu des ressources disponibles et de la situation de la Commission, le Bureau a déterminé qu'il fallait procéder à des redéploiements durant l'exercice budgétaire en cours et que les besoins en ressources affectées aux postes et à d'autres objets de dépenses devaient être reportés sur l'exercice budgétaire 2008-2009.

25. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, demande pourquoi la démarche adoptée à l'égard de la CEA diffère de celle retenue pour d'autres questions dont l'Assemblée générale était saisie. L'Assemblée n'a certainement pas eu l'intention de remettre les mesures concernant le développement de l'Afrique à décembre 2007. L'intervenante demande qu'un représentant du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité soit présent durant les consultations informelles de la Commission.

Questions diverses

26. **M. Kovalenko** (Fédération de Russie) soulève la question de la procédure de levée de l'immunité diplomatique des fonctionnaires autres que ceux du Secrétariat et fait observer que le Secrétaire général n'a pas respecté l'obligation qui lui était faite d'informer et

de consulter le Président de l'Assemblée générale avant de lever cette immunité, en particulier dans le cas d'un inspecteur du Corps commun d'inspection et de l'ancien Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, en 2005. La Commission a eu du mal à obtenir de la part du Secrétariat des informations précises quant à la procédure qui aurait dû être suivie dans les deux cas.

27. La délégation russe demande au Secrétariat de présenter à la Commission, lors d'une séance officielle, des réponses écrites à un certain nombre de questions : quels documents de base régissent la procédure de levée de l'immunité diplomatique des fonctionnaires de l'ONU, en particulier de ceux qui ne sont pas membres du Secrétariat, et quels ont été les motifs justifiant la décision de lever l'immunité de l'inspecteur du Corps commun d'inspection et de l'ancien Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires? Le représentant du Secrétaire général a informé la Commission, lors de consultations informelles, que dans le cas de l'inspecteur, le Secrétaire général n'avait pas consulté l'Assemblée générale parce qu'il avait reçu des autorités suisses une requête particulière concernant la nature confidentielle de l'affaire et qu'il était conscient de la nécessité de préserver la réputation de l'inspecteur.

28. Quelles raisons particulières ont incité le Secrétaire général à ne pas mener les consultations requises avant de décider de lever l'immunité diplomatique de l'ancien Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires? Pourquoi a-t-il estimé que le fait de ne pas lever cette immunité ferait obstacle à la procédure judiciaire? Pourquoi a-t-il pensé que la levée de l'immunité ne porterait pas préjudice à l'Organisation?

29. Les procédures existantes prévoient-elles que l'Organisation apporte une assistance juridique à ses fonctionnaires et soit tenue de veiller à ce que ceux qui ne jouissent pas de l'immunité diplomatique bénéficient des services d'un avocat? L'Organisation a-t-elle jamais refusé une demande de levée de l'immunité diplomatique d'un membre du Secrétariat soumise par les autorités d'un pays?

30. Le Secrétariat a-t-il communiqué aux autorités judiciaires des États-Unis d'Amérique des informations ou des documents concernant l'ancien Président du Comité consultatif pour les questions administratives et

budgétaires avant que son immunité diplomatique ne soit levée?

31. La Fédération de Russie se réserve le droit de poser d'autres questions sur ce dossier lors des prochaines séances de la Commission.

La séance est levée à 11 h 5.